

BVGer C-7640/2009 vom 26. August 2010

Bundesverwaltungsgericht, 2010-08-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-7640_2009

FR: TAF C-7640/2009 du 26 août 2010

IT: TAF C-7640/2009 del 26 agosto 2010

Regeste

Liquidation (partielle) des institutions de prévoyance

Erwägungen

E. 1

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire C-7640/2009 est rayée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

La présente décision est adressée : au recourant Le juge unique : Le greffier : Vito Valenti Pascal Montavon Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 en relation avec les art. 44 ss de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS 173.110]). Le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (voir art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.